N° 64

Septembre 2022

Voir aussi notre site internet
https://ardeche.ufcquechoisir.fr/

Ou flashez ici:

La Bogue Ardéchoise

Bulletin d'information des consommateurs Ardéchois membres de l'Union Fédérale des Consommateurs QUE CHOISIR DE L'ARDECHE

PERMANENCES

AUBENAS
(sans rendez vous)
Maison des associations
Place de la Gare
Le mardi : 9h30 à 11h30
Le jeudi : 15h00 à 17h30

ANNONAY
(sans rendez vous)
Maison des associations
20 rue Henri Guironnet
Le mardi : 14h30 à 17h
Le samedi : 9h à 11h
Tél : 04 75 34 24 53

PRIVAS
Services Techniques
Avenue de l'industrie
Le mardi : 14h à 16h

TOURNON
Maison Municipale Pour Tous
Salle Raoul Dufy
36 Quai Gambetta
Le jeudi de : 14h30 à 17h
Tél : 04 75 06 25 03

LES VANS
Centre Socio-Culturel REVIVRE
1 Place du Temple
le lundi de 09h00 à 12h00
Tèl :07 66 88 82 86

LE CHEYLARD
Mairie
Les mercredis de 9h30 à 11h30
Sur rendez-vous au **06.85.96.11.63**

SAINT AGREVE
Le mercredi 9h - 11h
Sur rendez-vous
Tél : 06 85 97 97 79

BOURG St ANDEOL
CC DRAGA
2 avenue du Maréchal Leclerc
2ième + 4ième Vendredi du mois
De 9h30 à 11h30

COUCOURON
Mairie
Sur rendez-vous
Tél : 07 70 14 14 98

ACCUEIL TELEPHONIQUE
Aubenas : 04 75 39 20 44
Les mardis et jeudis
Aux heures des permanences

LE MOT DU PRESIDENT

L'une des principales caractéristiques de cet été fut la chaleur intense par vagues successives sur toute la France, notre département n'a pas été épargné. De nombreux feux de forêts se sont développés dans ce contexte défavorable.

Du côté de notre association, nous notons l'arrivée de plusieurs bénévoles dans nos permanences, notamment à AUBENAS et au CHEYLARD. C'est un signe d'intérêt que nous apprécions particulièrement et nous leur souhaitons une bonne intégration. Il faut également noter le changement de lieu pour notre permanence de TOURNON, la nouvelle adresse se trouve en marge dans la liste des permanences.

Nous allons continuer nos actions sur les campagnes, initiées au printemps notamment sur le Nutriscore, par une présence dans des grandes surfaces fin septembre qui a pour but de dénoncer les produits ne comportant pas cette indication très importante, qui permet d'un seul coup d'œil de vérifier la qualité des produits.

Nous avons également participé à une étude nationale sur le remboursement des fraudes bancaires. Il s'avère que de nombreuses banques n'appliquent pas la réglementation qui stipule qu'elles doivent rembourser leurs clients dans un délai court dés qu'une fraude se produit. En effet elles se retranchent très souvent derrière la supposée négligence des clients pour ne pas rembourser. Au final notre fédération a porté plainte contre 12 banques, nous suivons ce dossier attentivement.

Notre opération « énergie moins chère ensemble » qui avait été reportée, est définitivement annulée. En effet, le marché de l'énergie n'est pas assez stable pour nous permettre de lancer des appels d'offre sur plusieurs années. En ce moment entre la COVID qui n'en finit pas, l'inflation de toute part (carburants, énergie, alimentation, matériaux, etc), la guerre en UKRAINE et les tensions sur TAÏWAN nous vivons une période difficile.

Dans ce contexte , votre association reste à votre service pour vous apporter conseil, vous défendre et vous aider en cas de litige.

Bonne lecture, et à bientôt

Jean-Marie DELDON

Retour sur la JOURNÉE des BÉNÉVOLES de QUE CHOISIR

Ils sont présents toute l'année à vos côtés, pour vous aider, vous informer, vous représenter…

Les soixante bénévoles qui animent notre association ont tous été conviés, pour la première fois, le 18 juin dernier au Domaine Lou Capitelle à VOGÜÉ.

Cette rencontre à caractère convivial, initialement prévue au mois de janvier avait du être reportée en raison de la pandémie *Covid*.

Cette journée, totalement prise en charge par notre association, avait pour principal objectif : ***«se rencontrer tous ensemble, pour mieux se connaitre»***, sachant que les bénévoles qui composent l'équipe sont répartis aux quatre coins du département, de Annonay à Bourg-St-Andéol, en passant par Privas, Aubenas, Les Vans et Coucouron, etc. Difficile dans une telle configuration de se croiser tous les matins ! Signalons que notre conseil d'administration n'a pas oublié les conjoints en les conviant aussi à participer à ce regroupement.

Après le café de bienvenue, les participants se sont retrouvés en salle pour un large échange destiné à la présentation de chacun, puis une réflexion en petits groupes autour de cinq thèmes sélectionnés par les organisateurs : La charte du bénévole, Comment mieux se faire connaitre, Comment améliorer notre fonctionnement, Comment mieux aider les consommateurs, et enfin Les valeurs de l'UFC, suivi par une séance plénière de mise en commun. Pendant ce temps les accompagnateurs-trices étaient conviés à la visite guidée du vieux village de Vogüé et du Château médiéval, emblème du village.

Après cette matinée bien garnie, tout ce petit monde s'est retrouvé autour d'un repas pris en commun sur place au restaurant du domaine.

En conclusion, une première appréciée par tous et qui connaitra des lendemains puisque la quasi-totalité des participants a souhaité que ce type de rencontre puisse être renouvelé, tous les ans ou tous les deux ans…

Le groupe des bénévoles (photo : C.Petitjean)

Travaux de groupe (photos : C.Petitjean)

G S

Les bénévoles d'Annonay à la rencontre des consommateurs

Les bénévoles d'Annonay sont allés à la rencontre des consommateurs, lors de deux importantes manifestations qui se sont tenues dans le nord de l'Ardèche, au cours du mois de juillet.

Le 2 juillet, à l'occasion de la grande foire Bio de l'Ardèche verte, organisée par l'association « de Bio et d'Audace », puis le 23 juillet sur le marché d'Annonay.

Au programme : Présentation de l'UFC Que Choisir de l'Ardèche, de sa page Facebook et de son site internet. Présentation de l'application « QuelProduit », échanges avec certains consommateurs venus nous présenter des litiges potentiels.

Le 2 juillet à la foire Bio de l'Ardèche verte, à Vernosc les Annonay.

Le 23 juillet sur le marché à Annonay.

F E

L'EAU - Etat d'urgence immédiat pour une denrée très précieuse

L'EAU : Quantité et Qualité

L'eau, Patrimoine commun, Bien de tous, dans ces périodes de sécheresse et canicule revient sur le devant de l'actualité. Elle est un véritable enjeu de société : son usage et son partage sont et seront des enjeux agricoles et de société.
Un rapport de prospective sur « l'eau en 2050 » insiste sur la responsabilité collective et préconise la sobriété et la réduction des consommations dans tous les secteurs.
L'eau se raréfie entrainant de plus en plus de conflits …
Le changement climatique accentue ce phénomène …
Les milieux aquatiques se dégradent.

« STOP aux Méga bassines »

Nous assistons dans le domaine agricole un peu partout en France à la construction de ce que l'on nomme les « Mégabassines » ou réserves d'eau de substitution destinées à l'irrigation de cultures intensives (Maïs…). Ces réserves d'eau géantes sont parfois égales à 7 terrains de football, et ressemblent à des cratères plastifiés. Entourées de digues de 10 m de haut environ, érigées grâce à la terre décaissée, elles sont remplies par prélèvement direct dans des nappes phréatiques et peuvent priver d'eau certains cours d'eau ou restreindre l'eau de consommation au robinet.
Ce modèle agro industriel, ce processus mortifère, destructeur et prédateur, est une sorte de privatisation de l'eau au mépris des populations ; de plus ces méga bassines ne profitent qu'à une minorité d'irrigant (e)s qui vont continuer à s'agrandir pendant que leurs voisin(e)s disparaitront …
Il va sans dire que l'UFC Que Choisir, et nombre d'associations environnementales, est contre de telles pratiques et comportements.
D'ailleurs, ce modèle de développement en urgence est une « rustine » sur un système agricole déjà trop consommateur.
Jusqu'à présent la volonté politique de gauche comme de droite est demeurée au stade des déclarations et des bonnes intentions.

Malgré la Directive cadre Européenne dans le domaine de l'eau de 2000, qui prévoyait d'atteindre le bon état des eaux et des milieux aquatiques avant 2015, la destruction des zones humides et les prélèvements agricoles ont continué et perdurent (à l'heure actuelle, seulement 36 % des masses d'eau françaises sont considérées en bon état écologique !).
En 2022, il est unanimement reconnu que le bon état de la masse d'eau sur de très nombreux bassins hydrographiques n'est pas atteint et que cette situation est liée principalement au modèle agricole de grande culture intensive, soutenu par l'irrigation avec leur lot d'intrants.
La politique agricole actuelle consiste à persister à vouloir maintenir un modèle que l'on sait aujourd'hui condamné, en adaptant l'environnement et les ressources; au lieu d'adapter les productions, au changement climatique inévitable et déjà en action.
Non seulement le développement de l'irrigation sur les cultures intensives, avec son lot de projets de méga bassines détruit les éco systèmes et la biodiversité à court terme mais il hypothèque les futures capacités de résilience des milieux.

Pour une eau du robinet garantie sans pesticides !

Les pesticides représentent en France la 1ère cause de dépassement des normes de qualité définies pour l'eau de consommation au robinet. Alors qu'il existe + de 750 pesticides dans la nature (rien que ça !!) seulement 206 sont recherchés en moyenne sur le territoire Français dans le cadre des analyses officielles réalisées pour le compte des Agences Régionales de Santé (ARS).
Beaucoup de disparités locales : 12 pesticides recherchés dans l'Aisne contre 609 dans le Var …

Afin de garantir une eau véritablement indemne de pesticides et limiter l'exposition des consommateurs à ces molécules particulièrement nocives, diminuons les quantités de pesticides et demandons au Ministère de la Santé de définir le nombre minimal et la nature de pesticides à analyser.
La qualité de l'eau n'est pas négociable !
Avec l'UFC Que Choisir et Générations Futures signez la pétition en ligne.

Pour clore cet article non exhaustif sur l'eau, il faut signaler que l'UFC Que Choisir s'associe aux associations locales qui se battent contre les gros prélèvements : forages dans la nappe d'eau à Volvic, par Danone (bel exemple là aussi d'accaparement de l'eau pour des intérêts privés) et par Nestlé à Vittel .
Dans ces 2 cas, les autorisations préfectorales de quantité de prélèvement sont beaucoup trop généreuses.

B G

Pour signer la pétition lancée à l'initiative de l'UFC Que Choisir et de Générations futures, cliquez >ici< .

Sinon, rendez-vous sur notre site internet.

LES TERRES RARES ET LES SEMI-CONDUCTEURS : QUÉSACO ?

Les terres rares

Ce sont des métaux et des composés métalliques utilisés dans un grand nombre de procédés de fabrication de haute technologie, notamment les technologies récentes ou d'avenir : écrans, téléphones portables, ampoules basse consommation, véhicules hybrides, rotors d'éoliennes, missiles, imagerie médicale, pots catalytiques, lasers, etc.

Les terres rares sont exploitées pour leurs propriétés physiques exceptionnelles, notamment leur puissant pouvoir magnétique utilisé notamment pour optimiser les performances des moteurs de véhicules électriques et concevoir des batteries (NiMH).

Leur nom français vient probablement de la traduction approximative de l'anglais : « rare-earth » En français on utilise aussi le terme « métaux stratégiques » peut-être plus explicite.
Chaque appareil technologique n'en contient qu'une quantité infime, mais l'explosion du nombre d'appareils produits a entrainé une forte hausse de la demande mondiale à partir des années 2010.

Les terres rares sont présentes dans toutes les grandes régions d'extraction minières (Afrique du sud, Australie, bouclier canadien, ouest américain, etc. mais 97% de la production est assurée par la Chine, ce qui explique la multiplication des projets d'extraction et des projets de recyclage et de retraitement par exemple pour récupérer les métaux rares contenus dans les accumulateurs, les aimants, les condensateurs, les écrans, etc.

L'extraction des terres rares est un processus couteux et polluant. Jusqu'aux années 1990 les Etats Unis avaient quasiment le monopole puis ils ont laissé ce marché à la Chine qui subventionne largement cette industrie, ce qui fait qu'aujourd'hui personne ne peut les concurrencer. Le processus d'extraction des terres rares est extrêmement toxique et a des incidences directes sur la santé humaine et l'environnement. Il faut extraire le minerai, le traiter et séparer les métaux des terres rares. Pour cela on utilise de grosses quantités de solvants, dont certains sont toxiques. Autre problème : les gisements contiennent très souvent des éléments radioactifs ! Mais tant qu'il y aura des terres rares bon marché, personne ne va s'occuper des substituts…

Les semi-conducteurs (*à ne pas confondre avec des conducteurs de semi !*),

Ce sont les matériaux les plus répandus dans l'industrie du matériel informatique.

Il s'agit d'un composé chimique solide, qui peut conduire l'électricité dans certaines conditions mais pas dans d'autres, ce qui en fait un bon moyen de contrôler un courant électrique. En effet, ses propriétés électriques lui permettent à la fois d'être conducteur (comme les métaux) et isolant. Cette propriété hybride constitue la base de toute l'informatique moderne et fait fonctionner tous nos appareils informatiques, notamment les objets connectés.

Les semi-conducteurs composent la majeure partie des appareils électroniques, en commençant par l'ordinateur pour en éviter les surchauffes, la tablette ou le smartphone. On peut aussi en trouver dans les radios à transistor, les téléviseurs, les consoles de jeux vidéo, le matériel médical, etc. Mais les principaux secteurs d'application des semi-conducteurs sont l'industrie 4.0, l'aéronautique et l'automobile.

Le **silicium** est le matériau semi-conducteur le plus utilisé, du fait de ses bonnes propriétés et de son abondance naturelle. Mais il existe également des dizaines d'autres semi-conducteurs, comme le germanium, l'arséniure de gallium ou le carbure de silicium.

Depuis fin 2020, les industriels font face à une pénurie de composants, notamment des semi-conducteurs. Cette pénurie est due à une série de facteurs qui se sont cumulés :

- Les confinements liés à la crise sanitaire de covid-19 qui ont mis à l'arrêt la production, entraînant des retards dans les livraisons.

- Les conditions climatiques : de graves sécheresses à **Taiwan** ont notamment impacté la fabrication de semi-conducteurs, qui nécessite beaucoup d'eau. Le problème, c'est que **70% des semi-conducteurs sont fabriqués par Taiwan** et face à la demande, ils doivent prioriser certains clients. Construire une nouvelle usine de production demande deux à trois ans.

- La hausse de la demande en matériel électronique (ordinateurs, consoles de jeu, etc.

- L'essor de véhicules électriques.

- Le déploiement de la 5G qui requiert des semi-conducteurs dans les périphériques.

- L'automatisation des usines, dans le cadre de projets d'industrie 4.0, consommatrice de semi-conducteurs.

Selon le président d'Intel, la pénurie de semi-conducteurs aura un impact jusqu'en 2023.

G S

97% de la production des terres rares vient de Chine et 70% des puces électroniques sont fabriquées à Taiwan. On comprend mieux les visées hégémoniques de la Chine sur la petite ile de Taiwan.

Elle contrôlerait ainsi une très grande partie de la production mondiale des composants électroniques, un créneau commercial hautement stratégique !

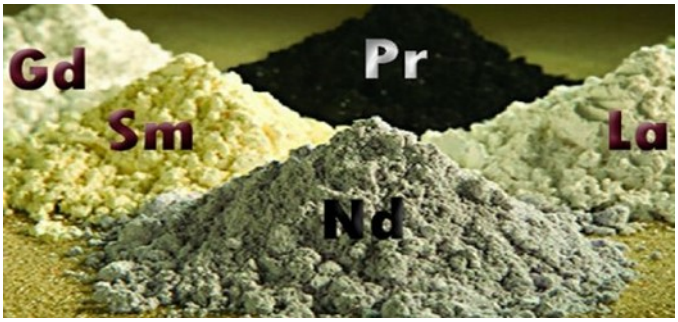

(Gd gadolinium – Sm samarium – Pr praseodynium – Nd nicodymium – La lanthanum)

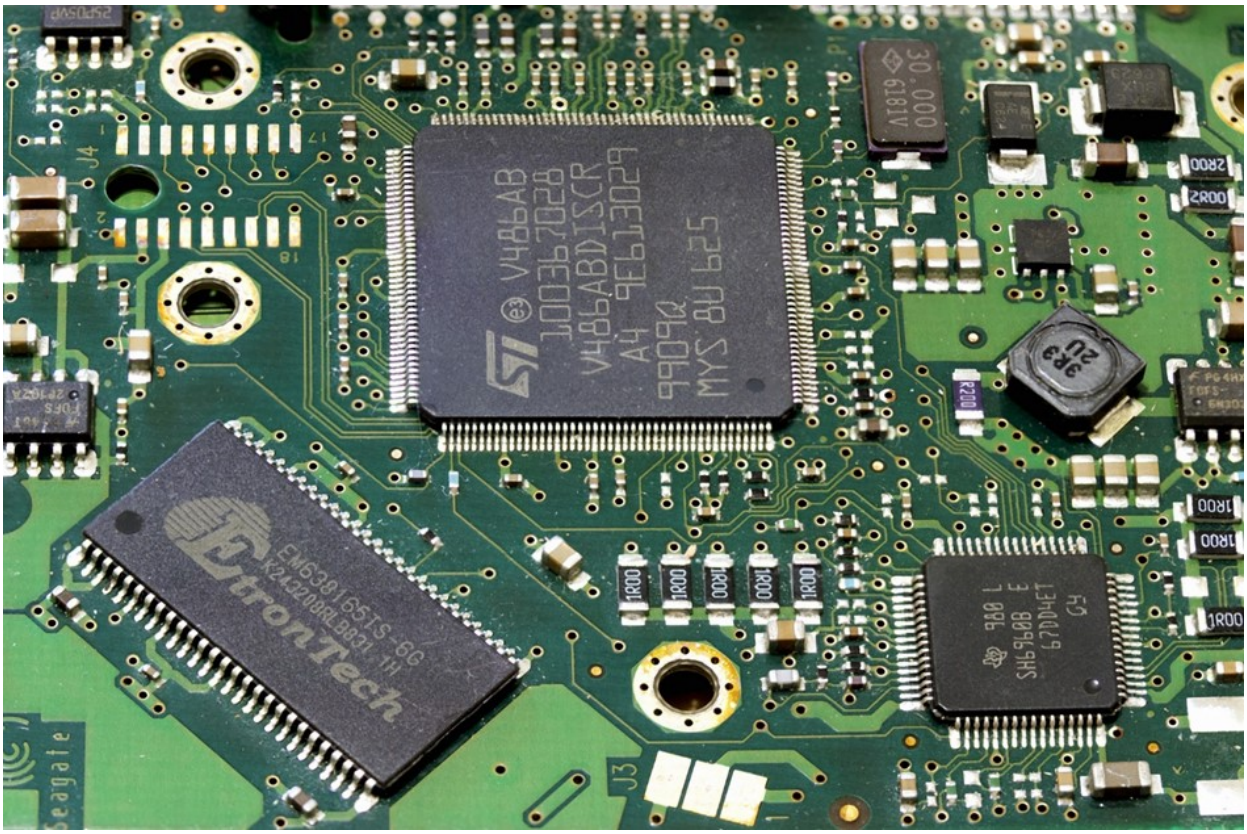

Ces emballages qui nous trompent (1ère partie)

Faut-il vous l'emballer ?

Sans arrêt on nous rappelle les consignes de tri, ce qui est une bonne chose. Mais malheureusement, lorsqu'on se penche sur un conteneur de tri « sélectif » on trouve une quantité de choses qui ne devraient pas y être.
En conséquence, la taxe des ordures ménagères a augmenté de 14 % dans la communauté d'agglomération de Privas (CAPCA).

On dit souvent aussi que les meilleurs emballages sont ceux qui n'existent pas !
Ce n'est pas le chemin pris par les divers fabricants de produits alimentaires.
On constate en effet que les contenants sont de plus en plus petits ce qui permet par ailleurs d'augmenter le prix au kg à l'insu du consommateur.

Quelques exemples :

- Confitures : pot de 320g au lieu de 380g.
- Jus de fruit Innocent : la bouteille passe à 0,9 litre.
- Chocolat : barres de 100 g au lieu de 200 g.
- Café Maison du Café : paquet de 225 g au lieu de 250g.
- Huile Isio4 proposée depuis peu en bouteilles de 50 et 67,5 cl.

Ne serait-ce pas aux pouvoirs publics de réglementer la production d'emballages ?

Plus que jamais c'est aux consommateurs d'agir en amont, en choisissant judicieusement leurs produits, ceci afin de réduire les quantités d'emballages à recycler.

G B

L'art de faire prendre des vessies pour des lanternes :

Les industriels et les pros du marketing sont très forts pour nous donner envie d'acheter leur produit.
Tout réside dans la façon dont est présenté le packaging.
Parfois il ne faut pas se fier aux apparences, car vous risqueriez d'être très déçus.

En effet, vous allez découvrir dans cette sélection de photos ce que nous pouvons trouver de pire dans le commerce en termes de packaging. Tromperie sur la marchandise, produit qui ne ressemble pas à la photo sur l'emballage… Il faut faire attention à la petite mention « ***photo non contractuelle*** » ou bien encore un emballage astucieusement conçu pour vous faire croire que le produit est beaucoup plus grand qu'il ne l'est réellement. Brefs, les professionnels ne manquent pas d'imagination.

En voici quelques exemples :

Ce sandwich joliment décoré de son étiquette, sait nous mettre en appétit. Mais une fois celle-ci enlevée, on se dit qu'il serait préférable de ne pas avoir trop faim.

Voici deux crèmes de jour.

A priori on peut se féliciter d'avoir obtenu un bon rapport qualité/prix. On déchante rapidement en ouvrant l'emballage carton du premier produit, ou en regardant par transparence l'emballage extérieur de l'autre produit.

J F

D'autres exemples dans la Bogue N°65 du mois de décembre

Qu'on se le dise….

Validité de la carte d'identité étendue à 15 ans : le bazar

La décision de prolonger de 5 ans la validité de notre Carte Nationale d'identité, n'est pas reconnue par de nombreux états (dont la Belgique !). Cela peut mettre en péril des projets de vacances. Cela explique aussi en partie le fort allongement de délivrance des nouvelles cartes (10 semaines pour certaines zones de notre région). Le plan d'urgence décidé par l'Etat s'est révélé un peu court pour cet été…

Certains pays (Italie, Espagne, etc …) acceptent le passage de leurs frontières avec une CNI périmée (entre 10 et 15 ans) mais il y a une condition. Il faut que la carte ait été créée lorsque la personne était majeure.

En effet, la règlementation Française est très claire. Une carte d'identité délivrée à un mineur est valable 10 ans, dans tous les cas ! Ce n'est que lors de son renouvèlement que la validité sera portée à 15 ans, à condition que la personne soit majeure au moment de ce renouvellement.

Ainsi donc, un jeune Français de 21 ans, qui présente à l'étranger une carte nationale d'identité créée alors qu'il avait 10 ans, est en situation irrégulière, et cela dans tous les pays !

Quand la cour de cassation, se penche sur les problèmes de stationnement

Contrairement aux idées reçues, les propriétaires qui se garent sur le « bateau » (c'est-à-dire sur l'abaissement de trottoir de la voie publique permettant au véhicule de pénétrer dans une propriété) situé devant l'entrée de leur maison peuvent être verbalisés. Ce type de stationnement est qualifié de gênant par le code de la route.
Cette mésaventure est arrivée à Sébastien X, poursuivi devant une juridiction de proximité, pour stationnement gênant de son véhicule devant l'entrée carrossable de sa maison. Pour sa défense, le conducteur soutient que l'habitation devant laquelle il a garé son véhicule est réservée à son usage exclusif car elle lui appartient. Il indique également que le stationnement ne gênait pas le passage des piétons ou des autres véhicules. De plus il avait affiché le numéro d'immatriculation de son véhicule sur son portail.
Dans un premier temps le juge de proximité lui a donné raison mais le ministère public a contesté la décision, en s'appuyant sur l'article R417-10, III, 1 du code de la route qui considère comme gênant le stationnement d'un véhicule devant les entrées carrossables des immeubles riverains.
De recours en recours, l'affaire est arrivée devant la cour de cassation… qui s'est rangée à cet avis !
Le fait de garer sa voiture sur le "bateau" situé devant sa maison, est interdit.
Cela peut surprendre, mais la raison est finalement toute simple et pleine de bon sens : En effet, voiture du propriétaire ou pas, une telle pratique peut constituer une entrave à l'accès des secours...

BULLETIN D'ADHÉSION

à l'association locale

UFC-QUE CHOISIR DE L'ARDÈCHE

Je soussigné(e), M…….. ...

Adresse :…….

…….

Téléphone :…….

Email :……

> Souhaite adhérer pour 1 an à l'UFC QUE CHOISIR DE L'ARDÈCHE.

Ci-joint un chèque de 30 euros, libellé à l'ordre de « UFC Que Choisir Ardèche »

A adresser à : UFC QUE CHOISIR DE L'ARDÈCHE, Maison des Associations,
Place de la Gare, **07200 AUBENAS**

En bref

Les chaudières au fioul ou au charbon, c'est fini :

Réchauffement climatique oblige, il n'est plus possible depuis le 1er juillet d'installer, dans les habitations comme dans les bâtiments professionnels, un équipement pour le chauffage ou la production d'eau chaude dont les émissions dépassent 300 gCO2eq/Kwh PCI. Les chaudières au fioul ou au charbon sont *de facto* disqualifiées.

Des exceptions sont tout de même prévues : ces modèles de chaudières resteront autorisés si les travaux nécessaires pour installer un autre type de chauffage sont impossibles ou si le bâtiment ne dispose pas d'un réseau de chaleur ou de gaz naturel. Quant aux chaudières au fioul ou au charbon déjà installées, elles pourront continuer d'être utilisées notamment si elles peuvent encore être entretenues et réparées.

Le changement de nom désormais facilité :

Depuis le 1er juillet, tout majeur peut demander une fois dans sa vie, à prendre ou à ajouter le nom de son autre parent, par une simple démarche en Mairie, sans avoir à formuler de justification. Une procédure très allégée par rapport à celle, longue et aléatoire en vigueur jusqu'ici. Toutefois, même si elle rend la procédure beaucoup plus aisée, la loi n'ouvrira pas la possibilité de prendre n'importe quel nom : juste celui de l'autre parent.

Une nouvelle arnaque à la carte Vitale cible ses victimes par SMS :

Les cas se multiplient d'une arnaque redoutable d'efficacité, qui commence par une annonce de renouvellement de votre carte vitale par SMS, et se poursuit par un appel d'un faux conseiller bancaire. Or, un renouvellement de carte vitale n'est jamais accompagnée d'une demande de paiement et ne passe pas par un SMS ; et votre conseiller bancaire ne vous demandera jamais de données confidentielles.

PEL : un nouveau rétropédalage de la Banque postale :

Depuis longtemps, la Banque postale avait une gestion ... disons autoritaire des PEL, obligeant les détenteurs à associer ce plan à un compte courant ouvert chez elle. La mesure de trop a été la fermeture autoritaire de plans (en général anciens et coûteux pour la banque). L'UFC-Que choisir a alors assigné en justice la Banque postale, avec succès puisque celle-ci vient de capituler, et satisfaire la presque totalité de nos demandes.

Application gratuite Air to Go :

Cette application pour smartphone, permet de connaitre l'état de la qualité de l'air dans sa commune.
Elle intègre les prévisions horaires de la qualité de l'air, par polluant.
Renseignement obtenu auprès de l'association Atmo. Auvergne Rhône Alpes .

Application gratuite Lastquake :

Elle est dédiée à l'alerte aux populations et à la collecte de témoignages en temps réel lors d'un événement sismique.
Cette application a été créée par le centre euro-méditerranéen de sismologie.

Vous avez un vélo électrique ? Avec des freins Radius ? Attention !

Des dizaines de modèles de vélos et vélos électriques neufs équipés de freins de marque Radius sont rappelés en raison de la défaillance possible d'un composant du système. Si votre monture a été achetée entre fin avril 2021 et mai 2022 en grandes surfaces généraliste ou de sport, il est nécessaire de prendre contact avec le vendeur avant que le risque ne se concrétise.

Quelques litiges gagnés….

Dans le traitement des litiges, Peugeot ne connait pas le turbo…

En octobre 2021, un adhérent nous saisit pour un problème de réservoir de Peugeot 2008 qui a été changé il y a moins de 2 ans. Sa particularité est qu'il est équipé d'un système antipollution.
Il demande la prise en charge de cette réparation à Peugeot qui la refuse.

UFC Que Choisir prend alors le dossier en main et saisit le Médiateur de Peugeot. Celui-ci contacte alors la direction de l'entreprise.
Le 4 janvier 2022, le Directeur Commercial de Peugeot France, nous donne son accord pour une prise en charge de 80% soit 1060 €.
Le 14 janvier 2022, la Direction de Peugeot qui ne doute de rien, nous annonce qu'elle transforme cette participation en 2 bons d'achats de 530 €.
Le 27 janvier, notre association Ardéchoise, fait part de son opposition catégorique à cette dernière proposition.
Le 1er février, Peugeot demande le RIB de notre adhérent, et annonce que le versement des 1060 € sera effectué dans un délai de 8 à 10 semaines.

12 semaines plus tard rien n'a été versé. Notre association saisit une nouvelle fois le Président Directeur Général de Peugeot France.
Le 8 juin, Peugeot nous répond en faisant état d'un courrier envoyé en Mai auquel nous n'aurions pas répondu. C'est fâcheux, car ce courrier nous demandait justement un nouveau RIB…
De guerre lasse, le 20 Juin notre association met en demeure la société Peugeot de régler ce qui avait été prévu. A défaut, le problème serait traité par voie judiciaire.

En juillet, notre adhérent est crédité de la somme de 1060 €.

Dans ce dossier il faut noter que les courriers de Peugeot ne comportaient aucune référence, ce qui a obligé notre association à l'envoi de 8 lettres recommandées auxquelles étaient joint l'historique des derniers échanges.

F R

...et Orange ne connecte pas très vite…

Monsieur S aménage dans sa nouvelle maison en novembre 2020. Il contacte l'opérateur Orange, pour obtenir une connexion ADSL (téléphone + internet).

La demande est immédiatement validée par Orange, mais en septembre 2021 il n'est toujours pas relié au réseau, malgré sa demande plusieurs fois réitérée.

Il vient alors demander de l'aide à notre section Ardéchoise de l'UFC Que Choisir, qui contacte l'opérateur par le processus en ligne UFC Que Choisir / Orange.

Quelques jours plus tard, notre adhérent est enfin relié à l'ADSL, et nous remercie chaleureusement pour notre efficacité.

Quelques semaines auparavant un autre cas s'était produit dans le nord de l'Ardèche, dans un nouveau lotissement avec des maisons construites depuis plus d'un an.

L'agence Orange locale nous indiquait que cette adresse n'était pas éligible au raccordement et M. Le Maire ne pouvait rien faire. Après recherche nous avons trouvé le sous traitant chargé des raccordements, qui nous indique alors que pour lui tout était prêt. Il attendait juste l'ordre de mission d'Orange.

Nous appliquons le même scénario qu'à l'affaire ci-dessus : processus UFC Que Choisir / Orange.

Une dizaine de jours plus tard notre adhérente nous remercie car elle avait enfin été raccordée.

M C

Ont participé à la rédaction de cette Bogue N°64 :

B G : Bernard GOT
G S : Gilbert SANCHEZ
J M D : Jean-Marie DELDON
F R : Francis RIEUX
M C : Marcel CHALAYE
JF T : Jean-François TODESCHINI
G B : Germain BRENEY
J F : Jocelyne FRISCH
F E : François EYNARD

Où rencontrer nos bénévoles ardéchois ?

APPEL A BENEVOLES !

Vous êtes motivé(e) et disponible quelques heures par semaine.

Vous êtes sensible aux problèmes de consommation, vous savez être à l'écoute des consommateurs et vous voulez œuvrer pour leur défense, alors rejoignez notre équipe de bénévoles.

Pour débuter, ils vous accompagneront tout le temps nécessaire et des formations courtes vous seront proposées en interne.

Alors, que vous soyez retraité(e) ou en activité, quel que soit votre parcours professionnel, n'hésitez pas à franchir le pas, ne serait-ce que pour faire un essai.

Pour un premier contact, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse suivante : contact@ardeche.ufcquechoisir.fr

Au plaisir de vous rencontrer.

La **Bogue Ardéchoise** est éditée par
L'UFC-QUE CHOISIR de l'ARDECHE
Responsable légal : **Jean-Marie DELDON**
Directeur de la Publication : **François EYNARD**

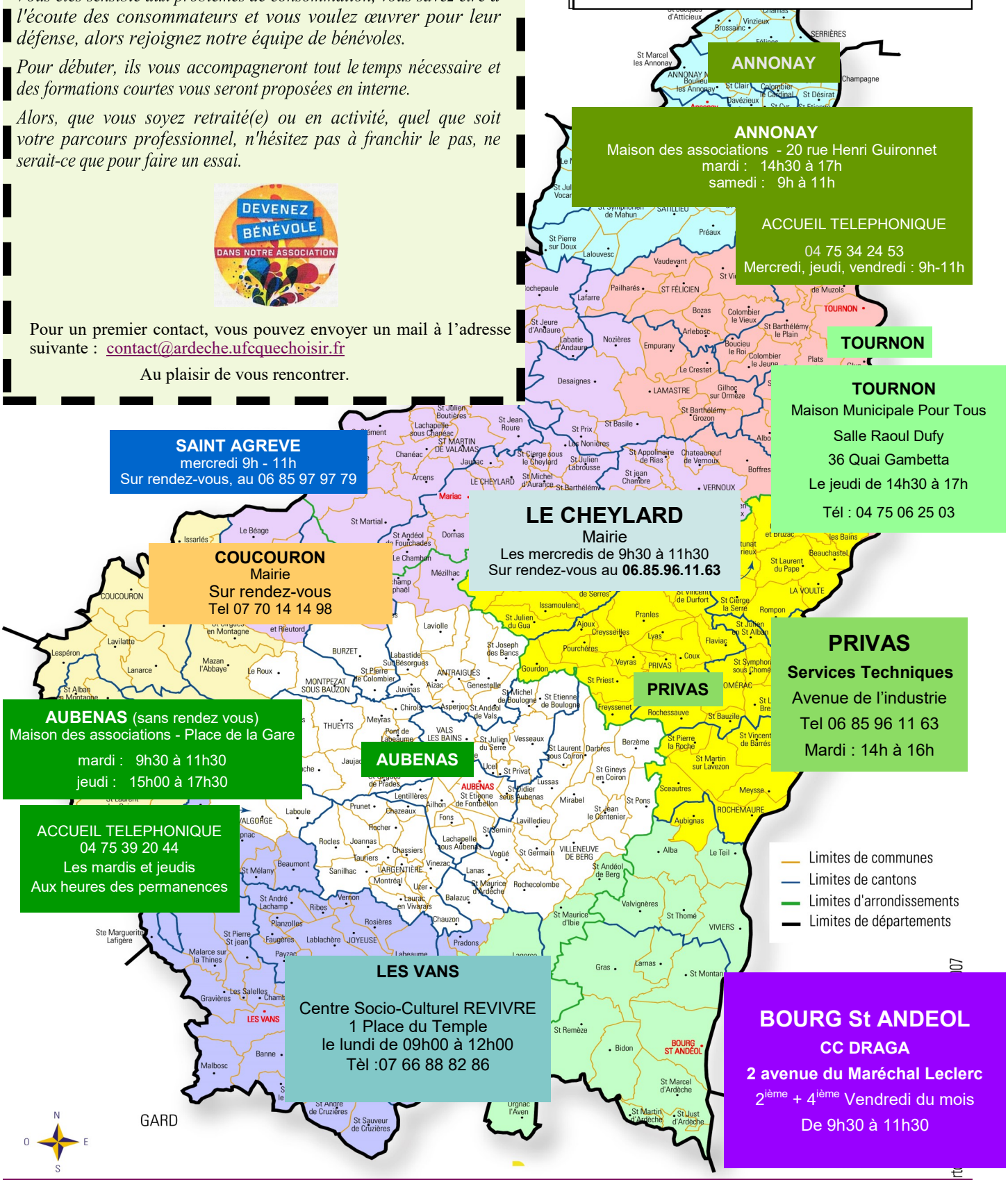

ANNONAY
Maison des associations - 20 rue Henri Guironnet
mardi : 14h30 à 17h
samedi : 9h à 11h

ACCUEIL TELEPHONIQUE
04 75 34 24 53
Mercredi, jeudi, vendredi : 9h-11h

TOURNON
Maison Municipale Pour Tous
Salle Raoul Dufy
36 Quai Gambetta
Le jeudi de 14h30 à 17h
Tél : 04 75 06 25 03

SAINT AGREVE
mercredi 9h - 11h
Sur rendez-vous, au 06 85 97 97 79

LE CHEYLARD
Mairie
Les mercredis de 9h30 à 11h30
Sur rendez-vous au **06.85.96.11.63**

COUCOURON
Mairie
Sur rendez-vous
Tel 07 70 14 14 98

PRIVAS
Services Techniques
Avenue de l'industrie
Tel 06 85 96 11 63
Mardi : 14h à 16h

AUBENAS (sans rendez vous)
Maison des associations - Place de la Gare
mardi : 9h30 à 11h30
jeudi : 15h00 à 17h30

ACCUEIL TELEPHONIQUE
04 75 39 20 44
Les mardis et jeudis
Aux heures des permanences

LES VANS
Centre Socio-Culturel REVIVRE
1 Place du Temple
le lundi de 09h00 à 12h00
Tèl :07 66 88 82 86

BOURG St ANDEOL
CC DRAGA
2 avenue du Maréchal Leclerc
2ième + 4ième Vendredi du mois
De 9h30 à 11h30

UNION FEDERALE DES CONSOMMATEURS UFC-QUE CHOISIR DE L'ARDECHE

La Gare 07200 AUBENAS -Tel : 04 75 39 20 44 -
Email : contact@ardeche.ufcquechoisir.fr

Association Loi 1901 - Code APE 913E - N° SIRET 487 446 452 00012